

# DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

## M. Doumergue Effroyable incendie à Chaumont Les Elections d'hier

**LE MINISTRE DIT-IL, MENERA A BIEN LES RETRAITES OUVRIERES.**  
Chaumont, 23 mai. — Quinze cents convives ont assisté au banquet servi aux docks.  
Le P.éfet, le maire, M. Desoye, député, M. Tarbeau et M. Mougeot, sénateurs, y ont assisté.  
M. Doumergue a, en son nom et au nom de M. Chéron, prononcé un discours politique.  
Il a rappelé l'œuvre accomplie pendant ces trente dernières années. Il a parlé ensuite de l'œuvre du cabinet Clemenceau, qui a été poursuivie avec les plus grandes difficultés extérieures et intérieures. Il a rappelé la récente grève dans laquelle le Gouvernement, après avoir usé de douceur, a dû sévir pour faire respecter la loi en sauvegardant les intérêts de la Nation.  
Le Cabinet a accompli une grande part de son programme de réformes. Demain, le Sénat occupera des retraites ouvrières, qui mènera à bien, le ministre en l'assurant.  
M. Doumergue hôte à la République, à la démocratie et à la Haute-Marne, qu'il remercie de son chaleureux accueil.  
Le ministre distribue ensuite des récompenses honorifiques.  
Après le banquet, le ministre et le sous-secrétaire d'Etat ont inauguré les bains-douches et la Caisse d'épargne. Ils ont reçu ensuite à la mairie les sociétés locales, puis sont repartis pour Paris à huit heures.

**QUATRE PERSONNES BRULEES VIVES. — HUIT BLESSES.**  
Lyon, 23 mai. — Un incendie des plus violents s'est déclaré dans la nuit d'hier, dans un immeuble appartenant à M. Soulier, avenue Taine, 19, au Puy.  
Il y a eu 4 morts et 8 blessés. Les dégâts matériels sont très importants.  
Le feu qui avait pris vers minuit dans une écurie où se trouvaient plusieurs chevaux, dont plusieurs pères, gagna rapidement la cage d'escalier. Les habitants, réveillés par le crépitem du feu, tentèrent de s'enfuir, à demi-vêtus ; mais déjà les flammes les ont empêchés et des scènes dramatiques se déroulèrent alors. Sur la façade principale, au milieu des chambres incendiées, les malheureux habitants suspendus au rebord des fenêtres appelaient au secours.  
A l'aide de draps de lits et d'échelles trop courtes, deux personnes purent être descendues du second étage, à demi-nues.  
A une fenêtre du même étage apparaît une pauvre vieille qui pousse des cris et supplie qu'on vienne la délivrer. De temps à autre, elle jette un regard en arrière, dans sa chambre qui n'est déjà plus qu'un brasier.  
De toutes parts on lui criait de sauter ; elle n'entend pas. Fille de terreur, elle veut entrer dans le brasier.  
Les pompiers, rapidement, amènent une échelle. Les flammes à ce moment viennent lécher la pauvre vieille ; ses cheveux s'enflamment. La pauvre vieille va tomber, disparaître quand le sergent Bouin, de la compagnie des sapeurs-pompiers, parvient jusqu'à la fenêtre et enlève la malheureuse dans ses bras. Quelques dévoués citoyens la reçoivent dans des couvertures.  
C'est une demoiselle Marie Gras, âgée de 66 ans. Elle est transportée immédiatement à l'hôpital où elle succombe peu de temps après.

**DEUX DEPUTES ONT ETE NOMMES SEINE**  
Paris, 23 mai. — Voici les résultats du scrutin de ballottage dans l'élection législative du 12<sup>e</sup> arrondissement.  
M. Le Foyer, radical-socialiste, 6,000 voix, élu. — Fribourg, socialiste unifié, 5,616 voix.  
Gaillard, cléricale, 825 voix.  
Il s'agissait de remplacer Paschal Grousset, décédé.  
Au premier tour les voix s'étaient réparties comme suit :  
Fribourg, socialiste unifié, 4,810 voix ; Le Foyer, radical-socialiste, 4,665 ; Lemery, socialiste indépendant, 1,586 ; Gallian, cléricale, 1,530.  
**VIOLENTES MANIFESTATIONS**  
Trois arrestations  
Après la proclamation du scrutin, des agents ont accompagné jusqu'à sa permanence M. Le Foyer, que 150 à 200 personnes sifflaient.  
En cours de route, les agents ont été heurtés et insultés. De légères bagarres ont eu lieu. Trois arrestations ont été opérées pour outrages.  
Sur un autre point de l'arrondissement un coup de revolver a été tiré sur les agents mais personne n'a été atteint.

**Un discours de M. Berteaux**  
Le péril réactionnaire est toujours menaçant, dit le vice-président de la Chambre.  
Rouen, 23 mai. — M. Maurice Berteaux, vice-président de la Chambre, ancien ministre de la guerre, s'est rendu hier à St-Nicolas d'Ammermont, petite commune industrielle de l'arrondissement de Dieppe, pour presider, avec M. Paul Bignon, député de l'arrondissement, à l'inauguration du Cercle français des travailleurs républicains.  
Au banquet, l'ancien ministre de la guerre a dit qu'il était d'accord avec M. Bignon sur la nécessité de l'union étroite entre toutes les fractions du parti républicain, même les plus modérées. Toutefois, il ne faut pas dénigrer ainsi ceux qui sont médiocrement républicains, mais tous ceux qui le sont fermement et du fond du cœur et que des nuances d'opinion séparent seulement de leurs voisins.  
Parlant de la marine, à l'occasion des travaux de la commission d'enquête dont M. Paul Bignon est le vice-président, M. Berteaux a dit qu'il avait des réformes à apporter dans les règlements surannés qui ont été conçus et élaborés à une époque où l'on n'avait même pas la perfectionnement de la marine dans l'industrie maritime contemporaine.  
Il y a des responsabilités à prendre, a ajouté l'ancien ministre de la guerre, pour les dépenses qui sont effectuées et de demander l'assentiment des Chambres.  
Faisant allusion à l'agitation récente, M. Berteaux a dit que l'œuvre de préparation des citoyens à l'école et à la caserne est plus nécessaire que jamais ; parce que depuis qu'on a complètement libéré l'homme au point de vue politique, le citoyen ne sait plus encore faire un usage judicieux des libertés que l'on lui a données. Il est encore en pleine jeunesse ; il jette sa gourme. C'est ce qui a produit les difficultés actuelles.  
Un essai de tirer un parti considérable de ces agitations qui ne sont que superficielles ; nos bons et infatigables adversaires veulent les exploiter ; et au profit de qui ? Nous ne le savons que trop.  
M. Berteaux termine ainsi :  
Tout récomposé, Paris a pavé ses fenêtres à propos de Jeanne d'Arc. Il y avait même un drapeau qui m'a surpris par sa couleur jaune ; on m'a affirmé que c'était celui du Pape.  
Pourquoi diable le Pape a-t-il un drapeau ?  
J'ai vu des fenêtres pavées qui ne s'ont jamais le jour de la fête nationale. S'il s'agit d'honorer Jeanne d'Arc, rien à dire. Le souvenir de l'héroïne est un de ceux dans lesquels tous les Français peuvent communier. Mais pourquoi faut-il que ceux qui l'adorent aujourd'hui aient commencé jadis par nous haïr ?  
Enfin, la lutte n'est pas terminée ; elle durera probablement autant que l'humanité elle-même. Elle est bonne en cela parce qu'elle nous apprend qu'on ne doit pas se décourager ou s'endormir dans une sécurité trompeuse.

**LA NOUVELLE TURQUIE**  
Le conflit entre le gouvernement et les « Jeunes Turcs » est aplani.  
Constantinople, 23 mai. — La situation s'est beaucoup améliorée depuis hier soir. L'accord règne de nouveau entre les « Jeunes Turcs » et le Gouvernement.  
Le Gouvernement a modifié le programme qu'il doit soumettre demain à la Chambre ; il présentera incessamment à la Chambre un projet de création de sous-secrétaires d'Etat parlementaire.  
Le général Mahmoud-Chexhet Pacha ne retournera pas encore à Salonique, mais il prolongera encore ses couvertures à Constantinople jusqu'à complète exécution du programme établi d'accord avec les Jeunes Turcs le lendemain de la Révolution du 13 avril.

**Election au Conseil Général**  
Moulins, 23 mai. — Voici les résultats de l'élection, au conseil général dans le canton Est de Moulins :  
Inscrits : 6,197. — Votants : 3,671  
MM. Bondet, libéral unifié, 2,008 voix, élu. — Moricel, socialiste, 1,519 voix.

**Un discours de M. Berteaux**  
Le péril réactionnaire est toujours menaçant, dit le vice-président de la Chambre.  
Rouen, 23 mai. — M. Maurice Berteaux, vice-président de la Chambre, ancien ministre de la guerre, s'est rendu hier à St-Nicolas d'Ammermont, petite commune industrielle de l'arrondissement de Dieppe, pour presider, avec M. Paul Bignon, député de l'arrondissement, à l'inauguration du Cercle français des travailleurs républicains.  
Au banquet, l'ancien ministre de la guerre a dit qu'il était d'accord avec M. Bignon sur la nécessité de l'union étroite entre toutes les fractions du parti républicain, même les plus modérées. Toutefois, il ne faut pas dénigrer ainsi ceux qui sont médiocrement républicains, mais tous ceux qui le sont fermement et du fond du cœur et que des nuances d'opinion séparent seulement de leurs voisins.  
Parlant de la marine, à l'occasion des travaux de la commission d'enquête dont M. Paul Bignon est le vice-président, M. Berteaux a dit qu'il avait des réformes à apporter dans les règlements surannés qui ont été conçus et élaborés à une époque où l'on n'avait même pas la perfectionnement de la marine dans l'industrie maritime contemporaine.  
Il y a des responsabilités à prendre, a ajouté l'ancien ministre de la guerre, pour les dépenses qui sont effectuées et de demander l'assentiment des Chambres.  
Faisant allusion à l'agitation récente, M. Berteaux a dit que l'œuvre de préparation des citoyens à l'école et à la caserne est plus nécessaire que jamais ; parce que depuis qu'on a complètement libéré l'homme au point de vue politique, le citoyen ne sait plus encore faire un usage judicieux des libertés que l'on lui a données. Il est encore en pleine jeunesse ; il jette sa gourme. C'est ce qui a produit les difficultés actuelles.  
Un essai de tirer un parti considérable de ces agitations qui ne sont que superficielles ; nos bons et infatigables adversaires veulent les exploiter ; et au profit de qui ? Nous ne le savons que trop.  
M. Berteaux termine ainsi :  
Tout récomposé, Paris a pavé ses fenêtres à propos de Jeanne d'Arc. Il y avait même un drapeau qui m'a surpris par sa couleur jaune ; on m'a affirmé que c'était celui du Pape.  
Pourquoi diable le Pape a-t-il un drapeau ?  
J'ai vu des fenêtres pavées qui ne s'ont jamais le jour de la fête nationale. S'il s'agit d'honorer Jeanne d'Arc, rien à dire. Le souvenir de l'héroïne est un de ceux dans lesquels tous les Français peuvent communier. Mais pourquoi faut-il que ceux qui l'adorent aujourd'hui aient commencé jadis par nous haïr ?  
Enfin, la lutte n'est pas terminée ; elle durera probablement autant que l'humanité elle-même. Elle est bonne en cela parce qu'elle nous apprend qu'on ne doit pas se décourager ou s'endormir dans une sécurité trompeuse.

**LA GREVE CONTINUE A SI-NAZAIRE**  
Saint-Nazaire, 23 mai. — Malgré les efforts tentés par M. Lechat, maire et conseiller général, en vue de la conciliation, la grève à outrance a été votée par les inscrits maritimes ; la Compagnie exige, avant toute discussion, la rentrée à bord, promettant d'examiner ensuite avec bienveillance les revendications présentées.

**Le la-cement du "Diderot"**  
Il n'y a pas eu de sabotage  
Brest, 23 mai. — Le bruit s'était répandu que l'on avait trouvé ce matin un maadier sous le berceau du cuirassé « Danton » et que ce maadier a pu empêcher le lancement. On déclare de source très autorisée que le pion de bois était flottant et n'a pas gêné l'opération du lancement. On a reconnu que certaines dispositions du lancement seules avaient été mal prises.

**LA MANIFESTATION du Père-Lachaise**  
Paris, 23 mai. — Au cours des manifestations qui se sont produites cet après-midi au Père-Lachaise, 16 arrestations ont été opérées ; trois ont été maintenues pour violation de la loi sur le port de armes. Les seize autres manifestants ont été relâchés après s'être vu dresser procès verbal pour outrages aux agents.

**DRAME DE LA JALOUSIE**  
Une femme trompée tue la maîtresse de son mari  
Paris, 23 mai. — Un drame sanglant s'est déroulé hier après-midi vers deux heures, rue du Milieu, à Ivry-sur-Seine.  
Mme Charles Pery, âgée de quarante et un ans, demeurant 15, rue de Gobelin, avait appris que son mari entretenait des relations avec Marguerite Cherre, plus jeune qu'elle de trois ans. Elle épia les coupables et, sachant qu'ils se réunissaient dans un appartement meublé de la rue du Milieu, alla les attendre.  
Lorsqu'ils sortirent, elle se précipita au devant du couple armée d'un couteau et trappa sa rivale à coups redoublés. Lorsque des passants intervinrent, ils ne purent que relever la victime, qui, transportée dans une pharmacie, ne tarda pas à expirer.  
Son corps a été transporté à la Morgue. Mme Pery, immédiatement arrêtée, a été mise à la disposition de M. Legrand, commissaire de police de la localité.

**Une fillette violée**  
Cognac, 23 mai. — Un crime odieux a été commis à Orzac. Une fillette de dix ans, Marcelle Suive, sortant de l'école, fut entraînée dans un bois et violée par un domestique nommé Stanislas Grélan, âgé de 38 ans.  
L'enfant retourna chez ses parents à demi-morte et pouvant à peine marcher ; on désespéra de la sauver.  
Le criminel a été arrêté et amené à Cognac. La police a dû le protéger contre la foule qui voulait le lyncher.

**LA MANIFESTATION du Père-Lachaise**  
Paris, 23 mai. — Au cours des manifestations qui se sont produites cet après-midi au Père-Lachaise, 16 arrestations ont été opérées ; trois ont été maintenues pour violation de la loi sur le port de armes. Les seize autres manifestants ont été relâchés après s'être vu dresser procès verbal pour outrages aux agents.

**DRAME DE LA JALOUSIE**  
Une femme trompée tue la maîtresse de son mari  
Paris, 23 mai. — Un drame sanglant s'est déroulé hier après-midi vers deux heures, rue du Milieu, à Ivry-sur-Seine.  
Mme Charles Pery, âgée de quarante et un ans, demeurant 15, rue de Gobelin, avait appris que son mari entretenait des relations avec Marguerite Cherre, plus jeune qu'elle de trois ans. Elle épia les coupables et, sachant qu'ils se réunissaient dans un appartement meublé de la rue du Milieu, alla les attendre.  
Lorsqu'ils sortirent, elle se précipita au devant du couple armée d'un couteau et trappa sa rivale à coups redoublés. Lorsque des passants intervinrent, ils ne purent que relever la victime, qui, transportée dans une pharmacie, ne tarda pas à expirer.  
Son corps a été transporté à la Morgue. Mme Pery, immédiatement arrêtée, a été mise à la disposition de M. Legrand, commissaire de police de la localité.

**Une fillette violée**  
Cognac, 23 mai. — Un crime odieux a été commis à Orzac. Une fillette de dix ans, Marcelle Suive, sortant de l'école, fut entraînée dans un bois et violée par un domestique nommé Stanislas Grélan, âgé de 38 ans.  
L'enfant retourna chez ses parents à demi-morte et pouvant à peine marcher ; on désespéra de la sauver.  
Le criminel a été arrêté et amené à Cognac. La police a dû le protéger contre la foule qui voulait le lyncher.

**LA MANIFESTATION du Père-Lachaise**  
Paris, 23 mai. — Au cours des manifestations qui se sont produites cet après-midi au Père-Lachaise, 16 arrestations ont été opérées ; trois ont été maintenues pour violation de la loi sur le port de armes. Les seize autres manifestants ont été relâchés après s'être vu dresser procès verbal pour outrages aux agents.

**DRAME DE LA JALOUSIE**  
Une femme trompée tue la maîtresse de son mari  
Paris, 23 mai. — Un drame sanglant s'est déroulé hier après-midi vers deux heures, rue du Milieu, à Ivry-sur-Seine.  
Mme Charles Pery, âgée de quarante et un ans, demeurant 15, rue de Gobelin, avait appris que son mari entretenait des relations avec Marguerite Cherre, plus jeune qu'elle de trois ans. Elle épia les coupables et, sachant qu'ils se réunissaient dans un appartement meublé de la rue du Milieu, alla les attendre.  
Lorsqu'ils sortirent, elle se précipita au devant du couple armée d'un couteau et trappa sa rivale à coups redoublés. Lorsque des passants intervinrent, ils ne purent que relever la victime, qui, transportée dans une pharmacie, ne tarda pas à expirer.  
Son corps a été transporté à la Morgue. Mme Pery, immédiatement arrêtée, a été mise à la disposition de M. Legrand, commissaire de police de la localité.

**Une fillette violée**  
Cognac, 23 mai. — Un crime odieux a été commis à Orzac. Une fillette de dix ans, Marcelle Suive, sortant de l'école, fut entraînée dans un bois et violée par un domestique nommé Stanislas Grélan, âgé de 38 ans.  
L'enfant retourna chez ses parents à demi-morte et pouvant à peine marcher ; on désespéra de la sauver.  
Le criminel a été arrêté et amené à Cognac. La police a dû le protéger contre la foule qui voulait le lyncher.

**LA MANIFESTATION du Père-Lachaise**  
Paris, 23 mai. — Au cours des manifestations qui se sont produites cet après-midi au Père-Lachaise, 16 arrestations ont été opérées ; trois ont été maintenues pour violation de la loi sur le port de armes. Les seize autres manifestants ont été relâchés après s'être vu dresser procès verbal pour outrages aux agents.

**DRAME DE LA JALOUSIE**  
Une femme trompée tue la maîtresse de son mari  
Paris, 23 mai. — Un drame sanglant s'est déroulé hier après-midi vers deux heures, rue du Milieu, à Ivry-sur-Seine.  
Mme Charles Pery, âgée de quarante et un ans, demeurant 15, rue de Gobelin, avait appris que son mari entretenait des relations avec Marguerite Cherre, plus jeune qu'elle de trois ans. Elle épia les coupables et, sachant qu'ils se réunissaient dans un appartement meublé de la rue du Milieu, alla les attendre.  
Lorsqu'ils sortirent, elle se précipita au devant du couple armée d'un couteau et trappa sa rivale à coups redoublés. Lorsque des passants intervinrent, ils ne purent que relever la victime, qui, transportée dans une pharmacie, ne tarda pas à expirer.  
Son corps a été transporté à la Morgue. Mme Pery, immédiatement arrêtée, a été mise à la disposition de M. Legrand, commissaire de police de la localité.

**Une fillette violée**  
Cognac, 23 mai. — Un crime odieux a été commis à Orzac. Une fillette de dix ans, Marcelle Suive, sortant de l'école, fut entraînée dans un bois et violée par un domestique nommé Stanislas Grélan, âgé de 38 ans.  
L'enfant retourna chez ses parents à demi-morte et pouvant à peine marcher ; on désespéra de la sauver.  
Le criminel a été arrêté et amené à Cognac. La police a dû le protéger contre la foule qui voulait le lyncher.

vidus, d'origine allemande, exerçaient le métier de vanniers ambulants et se livraient à la maraude.  
Parmi eux se trouvait un repris de justice très dangereux qui est sous le coup d'une condamnation à mort pour deux crimes perpétrés en Alsace. Il avait franchi la frontière pour échapper à la justice de son pays. Le malfaiteur, qui s'appelle Buchs, mais qui voyage sous le nom de Friedmann, appartenant à son dénominateur supporté le nommé Mathias Kuntz, une haine terrible et menaça de l'exécuter dès qu'il le rencontrerait.  
Avant-hier, il aperçut son ennemi qui revenait d'Héricourt avec sa famille. Buchs et ses compagnons se lancèrent à sa poursuite armés de fusils. Kuntz s'enfuit dans la direction du bois pour échapper à ses agresseurs. Des coups de fusil l'atteignirent au bras et dans le flanc. La gravité des blessures nécessita le transfert du blessé à l'hôpital civil de Belfort.  
La gendarmerie de Belfort, prévenue par téléphone, arriva sur les lieux pour procéder à l'arrestation des meurtriers. Mais, au moment où Buchs allait être pris, celui-ci réussit à s'enfuir dans la forêt, en laissant son chapeau entre les mains du gendarme qui avait posé la main sur lui.  
Deux des vannières furent arrêtés et dirigés sur la maison d'arrêt de Belfort. Le reste de la bande a été reconduit à la frontière.  
Quant à Buchs, — le condamné à mort, — il est toujours dans la forêt en attendant qu'une battue le livre à l'autorité judiciaire.

Aux côtés de la reine, qui fut émue par ses compagnes parmi 67 concurrentes, brillèrent aux fêtes de Lille tout un essaim de jeunes filles également jolies, également dignes de tous les respects.  
Ont été élues : demoiselles d'honneur : Mlle Hermance Franchomme, 17 ans, rectorale, sœur de la reine ; Lucienne Boumy, 18 ans, biscuitière, 14, rue de la Vignette ; Fernande Crassham, 15 ans, couturière, rue de la Vignette, 21 ; Rachel Carré, 17 ans, assemblée, 18, rue de la Vignette ; Lucie Ducalet, 17 ans, assemblée, 18, rue de la Vignette ; Lucie Ducalet, 17 ans, embauleuse, rue du Plat, 21 ; André Fruchart, 16 ans, couturière, 289, rue de Paris.  
Ont été élues pour muses du char de la Paix : Mlle Clémence Maurat, 22 ans, lingère, rue Mollère, qui, peuplée, sera la juste incarnation de la déesse « La Paix », qui donne aux peuples l'abondance et la joie ; Marthe Boumy, 16 ans, biscuitière, 17, rue de la Vignette, et Raymond Béghin, 17 ans, couturière, rue de Ban de Wedde, lui seront des coryphées éclatantes de jeunesse et de beauté.  
La fête de l'élection n'alla pas sans discours. M. Dambrière, adjoint au maire fut aimable et bon garçon ; M. Delfrennes, président du Comité, un vieux Lillois aimant passionnément son quartier.  
M. Leclercq enleva la reine dans son auto merveilleusement fleurie et, en landaus précédés de l'excellente fanfare de l'octroi, un cortège escorté de milliers de personnes se rendit chez M. et Mme Delvaux, membres du comité, où les vins d'honneur furent offerts par les plus aimables des hôtes.  
Des cadeaux, des fleurs y attendaient encore les élues ; puis par les rues du quartier sous les acclamations enthousiastes, la reine fut conduite devant son domicile, 38, rue de la Vignette.  
L'orchestre Saint-Sauveur y exécuta une cantate en l'honneur de « celle dont on célèbre en ce jour la juste récompense de la vertu et du labeur », les « Octroyens » y donnèrent une audition, puis la reine fut conduite au patronage laïque de la rue de la Vignette.  
La, les « Trouvères », les bons vivants du « Caveau Lillois », les poètes, les chansonniers, les interprètes du robuste et joyeux patois lillois firent fête à toute la Cour.  
Dans un concert qui fut une solennité patoisante on entendit les œuvres des excellents chansonniers que furent Em. Hornet et Jean Hollain, tous deux enlevés cette année à leurs amis et à leurs admirateurs.  
Après cette fête charmante de simplicité et de bon goût, la reine, ses demoiselles et les furent reconduites chez elles avec tout le cérémonial que prescrit la vieille galanterie dont notre race ne se départira jamais.  
Jusque dans la nuit, parmi les pétarades, les chansons, les musiques on retentit les cris de « Vive la Reine » alternant avec le « Ptit Quinquin » et « Vivent les St-Sauveurs ».  
El maintenant on se prépare pour la grande fête triomphale du 20 juin.

**La Tombola**  
Une foule assez nombreuse s'était rendue, vers heures 2 du soir, dans les salons de l'annexe du Grand Hôtel, rue Faidherbe, et a suivi avec intérêt les opérations du tirage de la tombola 1900 de la Fédération des Anciens militaires mutualistes du Nord de la France.  
M. Morel, vice-président, preside les opérations.  
Voici les numéros gagnant les gros lots :  
Le portefeuille renfermant 20 quarts d'obligations ville de Paris 1905 : 2.000 francs, est gagné par le numéro 80.133.  
Le portefeuille renfermant 10 quarts d'obligations ville de Paris 1899 : 1.000 francs, par le numéro 38.574.  
Un salon Louis XIV, par le numéro 35.943.  
Une salle d'habiter, par le numéro 100.384.  
Les dix numéros suivants gagnent chacun une obligation de 100 francs :  
68.472 31.130 61.907 46.769 88.506  
88.006 139.744 1.846 113.243 17.509

Voici les autres numéros gagnants :  
105.562 21.684 106.719 60.520 8.332  
102.720 147.280 120.545 39.291 20.948  
27.230 113.493 77.064 100.348 124.795  
14.478 5.563 70.057 78.529 78.282  
102.435 49.919 130.116 91.084 81.355  
29.008 68.348 61.362 12.084 45.723  
104.067 156.211 2.503 127.995 31.739  
22.198 18.473 148.134 107.629 151.532  
1.181 94.793 928 42.122 36.418  
113.374 41.399 123.893 130.809 122.174  
68.829 107.433 63.301 68.389 15.389  
73.033 14.213 54.085 105.811 157.134  
36.660 85.941 16.511 60.001 31.738  
75.788 110.990 15.541 127.995 31.739  
104.067 156.211 2.503 127.995 31.739  
1.181 94.793 928 42.122 36.418  
113.374 41.399 123.893 130.809 122.174  
68.829 107.433 63.301 68.389 15.389  
73.033 14.213 54.085 105.811 157.134  
36.660 85.941 16.511 60.001 31.738  
75.788 110.990 15.541 127.995 31.739  
104.067 156.211 2.503 127.995 31.739  
1.181 94.793 928 42.122 36.418  
113.374 41.399 123.893 130.809 122.174  
68.829 107.433 63.301 68.389 15.389  
73.033 14.213 54.085 105.811 157.134  
36.660 85.941 16.511 60.001 31.738  
75.788 110.990 15.541 127.995 31.739  
104.067 156.211 2.503 127.995 31.739  
1.181 94.793 928 42.122 36.418  
113.374 41.399 123.893 130.809 122.174  
68.829 107.433 63.301 68.389 15.389  
73.033 14.213 54.085 105.811 157.134  
36.660 85.941 16.511 60.001 31.738  
75.788 110.990 15.541 127.995 31.739  
104.067 156.211 2.503 127.995 31.739  
1.181 94.793 928 42.122 36.418  
113.374 41.399 123.893 130.809 122.174  
68.829 107.433 63.301 68.389 15.389  
73.033 14.213 54.085 105.811 157.134  
36.660 85.941 16.511 60.001 31.738  
75.788 110.990 15.541 127.995 31.739  
104.067 156.211 2.503 127.995 31.739  
1.181 94.793 928 42.122 36.418  
113.374 41.399 123.893 130.809 122.174  
68.829 107.433 63.301 68.389 15.389  
73.033 14.213 54.085 105.811 157.134  
36.660 85.941 16.511 60.001 31.738  
75.788 110.990 15.541 127.995 31.739  
104.067 156.211 2.503 127.995 31.739  
1.181 94.793 928 42.122 36.418  
113.374 41.399 123.893 130.809 122.174  
68.829 107.433 63.301 68.389 15.389  
73.033 14.213 54.085 105.811 157.134  
36.660 85.941 16.511 60.001 31.738  
75.788 110.990 15.541 127.995 31.739  
104.067 156.211 2.503 127.995 31.739  
1.181 94.793 928 42.122 36.418  
113.374 41.399 123.893 130.809 122.174  
68.829 107.433 63.301 68.389 15.389  
73.033 14.213 54.085 105.811 157.134  
36.660 85.941 16.511 60.001 31.738  
75.788 110.990 15.541 127.995 31.739  
104.067 156.211 2.503 127.995 31.739  
1.181 94.793 928 42.122 36.418  
113.374 41.399 123.893 130.809 122.174  
68.829 107.433 63.301 68.389 15.389  
73.033 14.213 54.085 105.811 157.134  
36.660 85.941 16.511 60.001 31.738  
75.788 110.990 15.541 127.995 31.739  
104.067 156.211 2.503 127.995 31.739  
1.181 94.793 928 42.122 36.418  
113.374 41.399 123.893 130.809 122.174  
68.829 107.433 63.301 68.389 15.389  
73.033 14.213 54.085 105.811 157.134  
36.660 85.941 16.511 60.001 31.738  
75.788 110.990 15.541 127.995 31.739  
104.067 156.211 2.503 127.995 31.739  
1.181 94.793 928 42.122 36.418  
113.374 41.399 123.893 130.809 122.174  
68.829 107.433 63.301 68.389 15.389  
73.033 14.213 54.085 105.811 157.134  
36.660 85.941 16.511 60.001 31.738  
75.788 110.990 15.541 127.995 31.739  
104.067 156.211 2.503 127.995 31.739  
1.181 94.793 928 42.122 36.418  
113.374 41.399 123.893 130.809 122.174  
68.829 107.433 63.301 68.389 15.389  
73.033 14.213 54.085 105.811 157.134  
36.660 85.941 16.511 60.001 31.738  
75.788 110.990 15.541 127.995 31.739  
104.067 156.211 2.503 127.995 31.739  
1.181 94.793 928 42.122 36.418  
113.374 41.399 123.893 130.809 122.174  
68.829 107.433 63.301 68.389 15.389  
73.033 14.213 54.085 105.811 157.134  
36.660 85.941 16.511 60.001 31.738  
75.788 110.990 15.541 127.995 31.739  
104.067 156.211 2.503 127.995 31.739  
1.181 94.793 928 42.122 36.418  
113.374 41.399 123.893 130.809 122.174  
68.829 107.433 63.301 68.389 15.389  
73.033 14.213 54.085 105.811 157.134  
36.660 85.941 16.511 60.001 31.738  
75.788 110.990 15.541 127.995 31.739  
104.067 156.211 2.503 127.995 31.739  
1.181 94.793 928 42.122 36.418  
113.374 41.399 123.893 130.809 122.174  
68.829 107.433 63.301 68.389 15.389  
73.033 14.213 54.085 105.811 157.134  
36.660 85.941 16.511 60.001 31.738  
75.788 110.990 15.541 127.995 31.739  
104.067 156.211 2.503 127.995 31.739  
1.181 94.793 928 42.122 36.418  
113.374 41.399 123.893 130.809 122.174  
68.829 107.433 63.301 68.389 15.389  
73.033 14.213 54.085 105.811 157.134  
36.660 85.941 16.511 60.001 31.738  
75.788 110.990 15.541 127.995 31.739  
104.067 156.211 2.503 127.995 31.739  
1.181 94.793 928 42.122 36.418  
113.374 41.399 123.893 130.809 122.174  
68.829 107.433 63.301 68.389 15.389  
73.033 14.213 54.085 105.811 157.134  
36.660 85.941 16.511 60.001 31.738  
75.788 110.990 15.541 127.995 31.739  
104.067 156.211 2.503 127.995